



**PROCES-VERBAL**

**des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 10 février 2003**

-----

Sous la présidence de M. le Maire Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, FAUL, ARGANT, SEROT, Adjoints  
MM. ADRIAN, WAGNER, Melle ORGEL, Mmes FIKUART, NEY,  
MM. WEIL, PIERSON, Mme ECKER, Conseillers Municipaux

Absent excusé : M. SCHLOSSER

**ORDRE DU JOUR :**

Adoption du P.V. du 16.12.2002

1. Demandes de subvention D.G.E.
2. Réhabilitation Hôtel de Ville – Travaux supplémentaires.
3. Assainissement - Avenant à la convention avec le Département pour le suivi de la valorisation agricole des boues de la station d'épuration.
4. Divers.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2002 est adopté à l'unanimité.

M. Wagner fait remarquer que le montant prévu, tel qu'il ressort du procès-verbal du 16 décembre 2002 pour la pose d'une clôture sur le terrain SCHNOERING, ruelle du Pré de la Dame est beaucoup trop élevé. Une solution moins onéreuse sera recherchée.

## 1. Demands de subvention D.G.E.

### 1.1) Mairie.

Le maire propose au conseil municipal de renouveler les ordinateurs de la mairie acquis en 1995 afin de s'adapter aux techniques NTIC et multimédias (internet) et de prévoir dès 2005 la gestion des appels d'offres, sur informatique, le tout équipé de routeur numéris et d'une unité de sauvegarde.

A cet effet soumet 2 devis, à savoir :

- Ets KIRCHNER à Sarrebourg pour un montant de..... 9 099,60 € H.T.
- Bureau Informatique Conseil à Sarrebourg pour un montant de 6.941,45 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise le remplacement des ordinateurs de la mairie selon devis B.I.C.,
- sollicite une subvention au titre de la D.G.E.
- sollicite une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'Intérieur
- sollicite une subvention auprès du Département
- arrête le plan de financement comme suit :

<b>Montant H.T. de la dépense</b>	<b>6 941,45 €</b>
Subvention DGE escomptée 35 %	2 429,50 €
Subvention Dép. escomptée 25 %	1 735,36 €
Autofinancement	2 776,59 €

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2003.

### 1.2) Groupe Scolaire Jules Crevaux.

Le maire propose d'adapter et de faire évoluer l'informatique dans les classes maternelles et primaires du Groupe Scolaire Jules Crevaux qui comptent environ 160 élèves sur 7 classes.

En effet, il s'agit de mettre dans chaque classe un ordinateur afin de passer de « l'atelier informatique » à « l'outil informatique ».

A cet effet, le maire soumet 1 devis, à savoir :

- Bureau Informatique Conseil à Sarrebourg pour un montant de 8 849.08 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise l'apport de l'informatique au Groupe Scolaire Jules Crevaux, comme outil pédagogique selon devis B.I.C.
- sollicite une participation à ce projet de l'inspection académique.
- sollicite une subvention au titre de la D.G.E.
- sollicite une subvention exceptionnelle du ministère de l'Intérieur
- arrête le plan de financement comme suit :

<b>Montant H.T. des acquisitions</b>	<b>8 849.08 € H.T.</b>
Subv. DGE (35 %)	3 097.17 € H.T.
Autofinancement	5 751.91 € H.T.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2003.

### 1.3) Mise en sécurité des ponts du Rupt et de la Sarre Blanche.

Le maire expose les risques concernant le pont du Rupt situé sur le chemin d'exploitation conduisant à la station d'épuration ainsi que le pont de la Sarre Blanche situé sur le chemin rural dit chemin Rouge et longeant le sentier de randonnée GR533.

En effet, les deux ouvrages nous obligent à prévoir le remplacement du tablier, des gardes corps à mettre aux normes, ainsi qu'une lourde réfection des culées.

A cet effet, le maire soumet au conseil municipal, un devis de l'entreprise STRUBEL à Hartzviller pour un montant de 42.208,47 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise la réhabilitation des deux ouvrages selon devis STRUBEL
- sollicite une subvention au titre de la D.G.E.
- sollicite une subvention au titre des crédits européens
- arrête le plan de financement comme suit :

<b>Montant H.T. de la dépense</b>	<b>42 208,47 €</b>
Subv. DGE (35 %)	14 772.96 €
Autofinancement	27 435.51 €

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2003.

## 2. Réhabilitation Hôtel de Ville – Travaux supplémentaires.

En quelques mots, le maire fait le point sur l'avancement du chantier et soumet un avenant concernant le remplacement du parquet de la salle des fêtes.

En effet, le bâtiment en travaux, non chauffé et humide n'a pas permis au parquet collé dans du goudron sur simple chape de grave, de résister aux différentes pressions, notamment lors de la dépose des étais ayant servis à la mise en œuvre de la dalle du 1<sup>er</sup> étage.

Il s'avère que le parquet doit être remplacé.

Un devis a été établi par les entreprises FAGER et BIENTZ pour un montant de 39.189,64 € H.T. auquel il faut déduire 13.884,56 € H.T. de travaux initialement prévus au marché.

La commission d'appel d'offres réunie le 30 janvier 2003 a émis un avis favorable à la signature de ces avenants.

Le maire est autorisé à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2003.

**3. ASSAINISSEMENT - Avenant à la convention avec le Département pour le suivi de la valorisation agricole des boues de la station d'épuration.**

La commune de LORQUIN est signataire, dans le cadre du SATESE, d'une convention pour la mise en œuvre et le suivi agricole des boues de la station d'épuration.

La durée de validité de cette convention était prévue jusqu'au 31.12.2002.

Par courrier du 4 février 2003, le Président du Conseil Général nous propose de signer un avenant à cette convention afin de prolonger sa durée de validité d'un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cet avenant à compter du 01/01/2003.

**4. Divers.**

Le conseil municipal prend connaissance :

- du démarrage de la 4<sup>ème</sup> tranche de travaux de nettoyage de la Sarre qui ont démarrés aujourd'hui.
- de l'obtention d'une subvention européenne pour les usoirs Rue Dr Marchal d'un montant de 137.744,- €

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 30.